

Création d'un espace récréatif au Château Winson et aménagement des abords de la Maison rurale

Thèmes

- Patrimoine, tourisme et culture
- Vie sociale, logement et services
- Vie associative et loisirs

Défis thématiques du PCDR

- B. Valoriser le patrimoine fossois et ses richesses locales en développant le tourisme et la culture pour une image et une économie locale renforcée.
- D. Baser sa politique en matière de cohésion sociale sur des principes de proximité et d'accessibilité pour une qualité de vie en milieu rural renforcé.
- E. une mutualisation d'actions à entreprendre pour conserver le dynamisme de la vie locale fossoise.

Objectifs opérationnels

- B1. Sensibiliser la population à la vie culturelle communale en diversifiant et en augmentant les activités.
- D1. Renforcer les partenariats en matière de vie sociale sur la commune et faire perdurer les actions existantes.
- D2. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité citoyenne entre les générations.
- E3. Diversifier les activités de loisirs, notamment à destination des jeunes et dans une dimension intergénérationnelle.
- E4. Renforcer le dynamisme du monde associatif et l'offre infrastructurelle pour améliorer la cohésion et la solidarité.

Justification du projet

A la suite de la mise en œuvre de la fiche projet « Maison rurale », il a semblé important à la CLDR, ainsi qu'au Collège communal, de « finaliser » ce projet en y réalisant les abords et en y créant l'espace récréatif souhaité. C'est la raison pour laquelle la fiche-projet 2.9. a été « remontée » en lot 1.

A l'analyse des possibilités offertes par cette fiche-projet, il est apparu cohérent de replacer la Maison rurale et ses abords dans le site complet sur lequel ils prennent part.

Ce site comprend la future cité administrative, qui abritera :

- L'hôtel de ville,
- Le CPAS,
- Le centre culturel,
- Une conciergerie.

En lien direct, se trouvera la Maison rurale, qui bénéficiera du même parking que la cité administrative.

Cet ensemble architectural est posé dans un écrin de verdure de près de 3 hectares, comprenant un par cet un étang.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs éléments ont servi de base :

- Assurer une cohérence dans l'aménagement du parc, que l'on y soit de passage ou que l'on s'y promène ;
- Fournir un espace didactique et intergénérationnel aux personnes de tout âge qui se rendront à l'espace Winson ;
- Favoriser l'accès piéton et PMR à l'ensemble des visiteurs qui se rendent à l'un des services présent sur le site ou qui traversent le site depuis le centre-ville vers les faubourgs ou inversement ;
- Maintenir le caractère patrimonial et naturel des lieux.

Une opération de rénovation urbaine étant en cours sur le centre-ville, certaines opportunités se sont créées depuis la mise en œuvre de l'opération de développement rurale, notamment en ce qui concerne les parkings. De plus, le projet d'aménagement du parc Winson tient compte aujourd'hui des besoins réels de la population et des usagers, mais également de la volonté claire d'offrir aux Fossois un espace vert le plus naturel possible, évitant des interventions humaines trop régulières et intrusives.

Description du projet

Situation existante

Cette situation reste inchangée par rapport à la fiche-projet initiale, si ce n'est que les travaux d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments destinés à la cité administrative ont nettement progressé et seront terminés courant janvier 2018.

Projet d'aménagement proposé

Voir annexe 1 - Esquisse

Le présent projet ne concerne pas :

- Le parking situé au nord-ouest du site ;
- L'ensemble architectural composé de l'ancienne ferme, de l'ancien corps de logis, de l'ancien hospice, de la nouvelle jonction entre ces bâtiments et des anciennes granges ;
- La cour d'honneur ;
- La cour de ferme (le projet d'aménagement de la Maison rurale ayant inclus la réalisation d'une terrasse et de ses abords directs de façon à répondre aux exigences de sécurité du bâtiment).

Le ruisseau des Chapelains, au pied de la Maison rurale, sera mis en valeur sous forme de douves, avec un passage piéton (petit pont) vers la façade située au sud.

Une zone humide didactique sera créée dans la zone humide actuelle située à l'ouest du site, permettant aux promeneurs une découverte de ce milieu naturel particulier et assurant sa fonction ancestrale de bassin d'orage.

Un réseau de cheminement doux à l'intérieur du parc sera réalisé, permettant un accès PMR depuis la porte du Bultia (nouvellement créée) et la porte St Joseph (réouverte). Un éclairage adapté assurera la sécurité des promeneurs. Seront créés des points de vue intéressants sur la flore présente.

L'espace de jeux récréatifs est envisagé, de la manière la plus intégrée possible, dans une zone située au sud-ouest de la Maison rurale.

Le projet comprend donc les éléments suivants :

- Gestion du patrimoine arboré : abattages, élagages, replantations, engazonnements ;
- Accès à la Maison rurale adapté pour les services de sécurité et de livraison depuis la rue Faubourg de France ;
- Création d'une passerelle piétonne vers la Maison rurale ;
- Création d'une traversée piétonne bucolique depuis la Porte St Joseph (réouverture) jusqu'à la ruelle du Bultia (création d'une porte) ;
- Pose d'éclairages et aménagement de la ruelle du Bultia ;
- Mise en place de clôtures et portails pour fermer la zone de parc ;
- Pose d'éclairage public dans le parc ;
- Création de sentiers béton et caillebotis en bois dans les zones humides ;
- Installation de mobilier de confort ;
- Mise en place d'une signalétique d'accueil ;
- Mise en place d'un parcours didactique ;
- Création d'une aire de jeux aux abords de la Maison rurale ;
- Réaménagement de l'étang ;
- Aménagement de la zone humide ;
- Restauration des murailles.

Origine de la demande

- CLDR
- Collège communal

Localisation

Site sis à 5070 Fosses-la-Ville, compris entre les voiries :

- au Nord : rue Donat Masson
- à l'Est : Porte St Joseph
- au Sud : Faubourg de France

- à l'Ouest : ruelle du Bultia.

Statut au plan de secteur

Voir annexes 2 et 2bis – Arrêté ministériel du 25 juillet 2016 d'octroi du Plan communal d'Aménagement « Château Winson ».

Statut de propriété

L'ensemble de la zone est une propriété communale.

Coût et financement

Voir annexe 3 – estimatif des travaux

Financement :

- DGO3- Développement rural – 80% du montant des travaux sur les 1ers 500.000€
- DGO3- espaces verts – 65% du montant des travaux adjugés
- DGO1- FRIC – 60% éclairages publics et voiries (ruelle du Bultia)